



CDJE58
Comité Départemental
du Jeu d'Échecs de la Nièvre

Membre de la Fédération Française des Echecs (FFE),
elle-même membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)
en tant qu'association Loi 1901 fondée le 19 mars 1921 (JORF-22/05/1921),
Fédération sportive par arrêté du Ministre chargé des Sports du 19 janvier 2000 (BOJS-29/02/2000).
Fédération titulaire de l'agrément jeunesse et éducation populaire.



REGLEMENT

Championnat d'échecs par équipes de la Nièvre 2025

Le règlement des compétitions fédérales s'applique sauf en ce qui concerne ce qui suit.

Article 1 : Présentation

Le championnat Espérance des équipes jeunes de la Nièvre est une compétition organisée chaque saison par le Comité Départementale du Jeu d'Echecs de la Nièvre (CDJE58). L'objectif de cette compétition est d'encourager les jeunes débutants à participer à des compétitions en équipes. A la fin de saison, le titre de champion et vice-champion est décerné aux deux premières équipes les mieux classées.

Les règles ci-dessous sont propres à cette compétition. Toutes les autres règles suivent celles du Championnat de France Interclubs des Jeunes de la Fédération Française des Echecs (FFE).

Article 2 : Organisation

Le championnat Espérance des équipes jeunes de l'Essonne est ouvert à tous les clubs de l'Essonne.

Son organisation est sous la responsabilité d'un Directeur de Groupe. L'appariement est réalisé de sorte à minimiser au mieux les déplacements des équipes engagées et à réduire le nombre de jours de compétition en regroupant les équipes sur un même lieu afin de permettre aux joueurs de jouer plusieurs parties le même jour.

Article 3 : Règles du Jeu

Le déroulement des parties doit être conforme aux règlements des parties rapides de la FFE.

Article 3.1 Elo

L'Elo pris en compte pour l'éligibilité d'un joueur dans l'équipe est celui publié au début de la saison sportive en cours, ou un Elo non classé. Un joueur peut dépasser au cours de la saison l'Elo plafond défini dans Article 3.2, mais il peut continuer à jouer dans l'équipe. Par contre, l'Elo tenu en compte pour définir son échiquier dans une ronde est celui le plus récent publié sur le site de la FFE, et de ce fait l'échiquier du joueur doit respecter les règles du Championnat de France Interclubs des Jeunes.



CDJE58 Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Nièvre

Membre de la Fédération Française des Echecs (FFE),
elle-même membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)
en tant qu'association Loi 1901 fondée le 19 mars 1921 (JORF-22/05/1921),
Fédération sportive par arrêté du Ministre chargé des Sports du 19 janvier 2000 (BOJS-29/02/2000).
Fédération titulaire de l'agrément jeunesse et éducation populaire.



Article 3.2 Composition de l'équipe

L'équipe est composée de 4 joueurs. La composition d'équipe doit respecter la limite d'âge suivante :

- Echiquier 1 : minime ou plus jeune
- Echiquier 2 : benjamin ou plus jeune
- Echiquier 3 : pupille ou plus jeune
- Echiquier 4 : poussin ou petit poussin

En outre, chaque joueur doit satisfaire les conditions d'Elo suivantes :

- classement Elo rapide et lent <1200 en début de saison
- non classé FIDE à cadence lente

Article 3.3 Cadence

La cadence est de 30 mn pour tous les échiquiers.

Article 3.4 Coups illégaux

Durant une partie, 2 coups illégaux sont autorisés pour chaque joueur. Un 3ème coup illégal lui fait perdre la partie.

Chaque coup illégal est pénalisé par l'ajout de 2 minutes sur la pendule de l'adversaire.

Article 3.5 Homologation

Le championnat est homologué par la FFE, ce qui implique que les parties jouées comptent pour le calcul de l'Elo national.

Article 3.6 Appariement et résultat

L'appariement ainsi que les résultats de compétitions seront affichés sur le site du CDJE et de la FFE.

Directeur du groupe
Luc MARTINEZ